

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

# JOURNAL

## DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### QUINZIÈME SESSION

---

PARIS

n° 5

19 octobre 1968

#### I. SEANCES DU SAMEDI 19 OCTOBRE 1968

<u>Heure</u>		<u>Salle</u>	<u>Secrétaire</u>
9 heures	Bureau de la Commission du programme (deuxième séance)	VIII	M. Makagiansar
9 h.30	Comité juridique (troisième séance)	VI	M. Perrenoud
10 heures	Neuvième séance plénière	I	M. Barnes M. Urlik
10 heures	Commission du programme (sixième séance)	II	M. Makagiansar
10 h.30	Comité des résolutions de la Commission du programme (quatrième séance)	VIII	M. Kettani

## II. ORDRE DU JOUR DES SEANCES DU VENDREDI 18 OCTOBRE 1968

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Documents</u>
<u>Deuxième séance du Bureau de la Commission du programme</u>	
-	15 C/PRG/BUR/1
Constitution du bureau de chaque sous-commission	15 C/PRG/BUR/2
Calendrier proposé pour les séances du Bureau	15 C/PRG/BUR/3
Ordre du jour	15 C/PRG/BUR/4
<u>Troisième séance du Comité juridique</u>	
30.1	15 C/62
Adoption du premier rapport du Comité juridique (projets d'amendement. . au Règlement intérieur de la Conférence générale : comptes rendus analytiques)	15 C/LEG/1
<u>Neuvième séance plénière</u>	
8	15 C/69
Nomination du Directeur général (la première partie de cette séance sera privée)	
<u>Sixième séance de la Commission du programme</u>	
25.1	15 C/PRG/DR.2
Relations avec les organisations non gouvernementales : Rapport du Directeur général sur les modifications intervenues dans le classement des organisations internationales non gouvernementales admises aux différentes catégories de relations avec l'Unesco	15 C/20 15 C/DR.85, 87, 81, 82, 84
<u>Quatrième séance du Comité des résolutions de la Commission du programme</u>	
-	Education :
Examen des projets de résolution intéressant les chapitres 1 à 3 (suite)	15 C/DR.3, 5, 6, 7, 15, 20
	Culture :
	15 C/DR.41, 53

## III. CALENDRIER PROVISOIRE DES SEANCES DES JOURS SUIVANTS

<u>Date</u> et <u>heure</u>	<u>Organe</u>	<u>Salle</u>	<u>Point de</u> <u>l'ordre</u> <u>du jour</u>
<u>LUNDI 21 OCTOBRE</u>			
9 heures	Bureau de la Conférence générale (quatrième séance)	IX	-
10 heures	Dixième séance plénière	I	8 (Installation du Directeur général)
15 heures	Onzième séance plénière		30.1, 29
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission I (Education) (première et deuxième séances)	II	Organisation des travaux 15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 1
10 heures et 15 heures	Comité des résolutions de la Commission du programme (cinquième et sixième séances) (éventuellement)	VIII	
10 heures et 15 heures	Commission administrative (sixième et septième séances)	IV	37, 40, 41, 42, .. 26, 38
<u>MARDI 22 OCTOBRE</u>			
10 heures et 15 heures	Douzième séance plénière Treizième séance plénière	I	29
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission I (Education) (troisième et quatrième séances)	II	Organisation des travaux 15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II chapitre 1

<u>Date</u> et <u>heure</u>	<u>Organe</u>	<u>Salle</u>	<u>Point de</u> <u>l'ordre</u> <u>du jour</u>
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture) (première et deuxième séances)	X	Organisation des travaux 15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 3

MERCREDI 23 OCTOBRE

10 heures et 15 heures	Quatorzième séance plénière  Quinzième séance plénière	I	20 (Adoption du plafond provisoire pour 1969-1970)
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission I (Education) (cinquième et sixième séances)	II	15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe ; Titre II, chapitre 1
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture) (troisième et quatrième séances)	X	15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 3

JEUDI 24 OCTOBRE

9 heures	Bureau de la Conférence générale (cinquième séance)	IX	
10 heures et 15 heures	Seizième séance plénière  Dix-septième séance plénière	I	9, 10, 12 et 19 (Débat de politique générale)
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission I (Education) (septième et huitième séances)	II	15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 1
10 heures et 15 heures	Commission du programme - Sous-Commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture) (quatrième et cinquième séances)	X	15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe - Titre II, chapitre 3
10 heures et 15 heures	Comité juridique  (quatrième et cinquième séances)	VI	

## IV. APERÇUS DES SEANCES

Note de la rédaction

Les délégués trouveront dans la présente section du Journal des aperçus des séances du jour précédent. Ces aperçus ne sont publiés que pour la commodité des délégués et ne remplacent pas les comptes rendus in extenso ou les procès-verbaux des débats de la Conférence générale. Aucun effort n'est négligé pour assurer l'exactitude des aperçus, mais la place et le temps disponibles ne permettent pas de publier des rectifications ou des additions aux aperçus parus précédemment.

## BUREAU - TROISIEME SEANCE

Vendredi 18 octobre 1968, 9 heures

Président : S. Exc. M. William Eteki-Mboumoua (Cameroun)

Le Bureau a terminé l'examen du plan proposé par le Conseil exécutif pour l'organisation des travaux de la session (15 C/2).

Section IV - Séances plénièresElection de membres du Conseil exécutif

Les représentants de la RSS d'Ukraine, de Ceylan, du Royaume-Uni, du Japon, de la France, de l'Union des républiques socialistes soviétiques, de la Colombie, des Etats-Unis d'Amérique et du Chili, ainsi que les présidents du Comité des candidatures, de la Commission du programme et de la Commission administrative, ont pris part au débat.

Les auteurs des propositions publiées sous les cotes 15 C/BUR/DR.1 et DR.2 les ayant retiré, le Bureau a décidé par 16 voix contre une, avec 3 abstentions, de recommander à la Conférence générale d'examiner le point 29 de la manière proposée par le Conseil exécutif au paragraphe 13.1 du document 15 C/2, étant entendu qu'aucune décision ne serait prise sur le fond même de la question en séance plénière durant le débat préliminaire prévu pour les 21 et 22 octobre. Le débat sur le fond débutera dès que seront parvenus les rapports pertinents du Comité juridique et de la Commission administrative.

En conséquence, le Bureau a décidé en outre de modifier le calendrier proposé des réunions (15 C/2 - Annexe) afin de prévoir deux séances plénières au lieu d'une seule pour l'examen du point 29 le 4 novembre (outre les séances déjà prévues les 21 et 22 octobre), trois séances plénières au lieu de deux pour l'étude conjointe des points 11.1 et 11.2 les 13 et 14 novembre et trois séances pour le Comité du Siège les 28 et 29 octobre.

Installation du Directeur général

Le Bureau a chargé son Président d'établir une liste brève mais représentative d'orateurs souhaitant s'adresser à la Conférence générale, à la dixième séance plénière, dans la matinée du lundi 21 octobre.

## SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Vendredi 18 octobre 1968, 10 h.40

Président : S. Exc. M. William Eteki-Mboumoua (Cameroun)

Point 2 - Vérification des pouvoirs

La présidente du Comité de vérification des pouvoirs, Mme Otilia A. de Tejeira (Panama), a présenté son deuxième rapport complémentaire relatif aux pouvoirs de l'Afghanistan, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Danemark, de la Haute-Volta, du Libéria, de Madagascar et du Maroc et aux pouvoirs provisoires de la République centrafricaine et de la Mauritanie.

La Conférence générale a adopté ce rapport à l'unanimité.

Points 9, 10, 12 et 19 - Débat de politique générale

Le débat s'est poursuivi avec la participation des orateurs suivants, dans l'ordre indiqué : S. Exc. M. A.E. Kinsella, ministre de l'éducation de la Nouvelle-Zélande ; S. Exc. M. Tarso Dutra, ministre de l'éducation du Brésil ; S. Exc. M. Hirokichi Nadao, ministre de l'éducation du Japon ; S. Exc. M. S. Mashuri, ministre de l'éducation et de la culture de l'Indonésie ; S. Exc. M. Haralambi Traikov, ministre adjoint des affaires étrangères de Bulgarie ; le professeur Kasem Udyanin, chef adjoint de la délégation de la Thaïlande ; The Hon. Dr J.G. Kiano, ministre de l'éducation du Kenya et S. Exc. M. Ong Pang Boon, ministre de l'éducation de Singapour.

## HUITIEME SEANCE PLENIERE

Vendredi 18 octobre 1968, 15 h.15

Président : S. Exc. M. William Eteki-Mboumoua (Cameroun)  
puis S. Exc. M. Gabriel Betancur Mejia (Colombie)

Le Président a rendu compte de la troisième séance du Bureau de la Conférence générale qui s'était tenue dans la matinée et a présenté les recommandations du Bureau qui ont été adoptées par la Conférence (voir l'aperçu de la troisième séance du Bureau dans le présent numéro du Journal).

Points 9, 10, 12 et 19 - Débat de politique générale

Le débat s'est poursuivi avec la participation, dans l'ordre, des orateurs dont les noms suivent : S. Exc. M. Majid Rahnema, ministre des sciences et de l'enseignement supérieur d'Iran, S. Exc. M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale de France, S. Exc. Mme America Riera, sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique du Honduras, S. Exc. M. Mohamed El Fasi, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et de l'enseignement original du Maroc, S. Exc. M. E.F.L. de Silva, ambassadeur de Ceylan en France, S. Exc. M. Kamal Nagi, directeur général de l'éducation du Qatar, S. Exc. M. Basheer Al-Sabagh, ministre de l'éducation nationale de Jordanie, et S. Exc. M. Mustafa Baiou, ministre de l'éducation de Libye.

COMMISSION DU PROGRAMME

Quatrième séance : vendredi 18 octobre 1968, 10 h.20

Présidents : S. Exc. M. Wagner de Reyna (Pérou)  
M. Bernard J.E.M. de Hoog (Pays-Bas)

5.2 - Coopération avec les commissions nationales

Sous la présidence du Vice-Président de la Commission du programme, les délégués ont poursuivi l'examen de la section 5.2.

Le Directeur général adjoint a fait une déclaration. Le délégué de la République arabe unie a pris part au débat. La Commission a décidé de constituer un groupe de travail chargé d'examiner la résolution 5.22 proposée au paragraphe 1695 du document 15 C/5, compte tenu de tous les projets de résolution proposés par les Etats membres. Les pays suivants ont été élus membres du Groupe de travail : Pologne, Suisse, République arabe unie, Inde, Uruguay et Dahomey.

5.3 - Programme de participation aux activités des Etats membres

Sous la direction de son président, M. Bernard J.E.M. de Hoog, la Commission a examiné le Programme de participation aux activités des Etats membres. Les délégués des pays suivants ont pris part au débat, dans l'ordre indiqué : Malawi, Dahomey, France, Sierra Leone, Thaïlande, Australie, Irlande, Soudan; Arabie saoudite et Turquie.

Le Directeur général adjoint a répondu aux questions soulevées par les orateurs. La Commission a pris note à l'unanimité du plan de travail, a adopté la résolution 5.31 proposée et a approuvé le budget proposé pour la Section 5.3 en vue de le recommander à la Conférence générale.

5.4 - Personnel d'exécution et de direction à fournir aux Etats membres  
(UNESCO-PAS)

Le délégué du Chili a pris part au débat. Le Directeur général adjoint a répondu à une question de ce délégué. La Commission a pris note à l'unanimité du plan de travail et adopté la résolution 5.41 proposée.

5.5 - Programmes internationaux

La Commission est passée à l'examen de la section 5.5

Le représentant du Directeur général a présenté la question. Les délégués des pays suivants ont pris part à la discussion, dans l'ordre indiqué : Chili, Uruguay, Union des républiques socialistes soviétiques et Etats-Unis d'Amérique.

## COMMISSION DU PROGRAMME

Cinquième séance : vendredi 18 octobre 1968, 15 h.20

Président : M. Bernard J.E.M. De Hoog (Pays-Bas)

Section 5.5 - Programmes internationaux

La discussion s'est poursuivie avec la participation des délégués des pays suivants : Japon, Pakistan, Soudan, Brésil, Royaume-Uni, France, République démocratique du Congo, Algérie, Nigeria, Ethiopie, Union des républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

Le Directeur général adjoint a répondu aux questions posées par les orateurs.

La Commission a examiné le projet de résolution 15 C/DR.161 (Etats-Unis d'Amérique). Les délégués des pays ci-après ont participé au débat : Etats-Unis d'Amérique, République socialiste soviétique de Biélorussie, Algérie, Inde, Ouganda, France, Chili, Colombie et Union des républiques socialistes soviétiques.

Le paragraphe 6 (c) du projet de résolution 5.51, a été mis aux voix séparément et a été approuvé par 67 voix contre 1, avec 8 abstentions.

Le projet de résolution 5.51, ainsi modifié, a été approuvé par 81 voix contre zéro, sans abstention.

La Commission a abordé ensuite l'examen de la section 5.5 II - Programme alimentaire mondial et a entendu un exposé introductif du représentant du Directeur général. La Commission a pris note du plan de travail et a approuvé à l'unanimité le projet de résolution 5.52.

## COMITE DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DU PROGRAMME

Deuxième et troisième séances : vendredi 18 octobre 1968, 10 h.30 et 15 h.30

Président : S. Exc. M. K. Arianayagam (Malaisie)

Le Comité des résolutions a poursuivi l'examen des projets de résolution ayant trait au Chapitre 1 du titre II du document 15 C/5 et a commencé à examiner les projets de résolution relatifs au Chapitre 3.

Le Comité se réunira le samedi 19 octobre 1968 à 10 h.30 pour procéder à l'examen des projets de résolution suivants :

Chapitre 1 : DR.6 (République arabe unie), DR.7 (Tchécoslovaquie), DR.9 (Afghanistan), DR.17 (Yougoslavie), DR.20 (Equateur).

Chapitre 3 : DR.41 et 53 (Bulgarie), DR.35, 48, 54 et 61 (Inde).

Le Comité invite les délégations des Etats membres auteurs des projets de résolution mentionnés ci-dessus à se faire représenter à la séance du samedi 19 octobre 1968 à 10 h.30.

#### COMMISSION ADMINISTRATIVE

Quatrième séance : vendredi 18 octobre 1968, 10 h.30

Président : M. Prem Kirpal (Inde)

Point 21.1 - Examen technique des méthodes d'établissement du budget et des prévisions budgétaires (documents 15 C/5 et Add. et Corr. 1 et 2 et Annexe II, 15 C/6 et Add. et Add. 2, 15 C/ADM/INF.1)

Après des exposés introductifs détaillés qui ont été faits par les représentants du Directeur général, la Commission a examiné en détail les méthodes d'établissement des prévisions budgétaires. Elle a décidé de poursuivre cette discussion au cours de sa séance de l'après-midi.

#### COMMISSION ADMINISTRATIVE

Cinquième séance : vendredi 18 octobre 1968, 15 h.15

Président : M. Prem Kirpal (Inde)

Point 21.1 - Examen technique des méthodes d'établissement du budget et des prévisions budgétaires

Après avoir poursuivi et terminé l'examen de ce point, la Commission a décidé de proposer que la Conférence générale prenne note des recommandations du Conseil exécutif sur cette question (document 15 C/6, section C II) ainsi que des observations de la Commission qui seront résumées dans son rapport. La Commission a invité le Directeur général à consacrer un article budgétaire distinct aux prévisions concernant les services afférents aux documents et publications lorsqu'il soumettra à l'approbation de la Conférence générale le projet de résolution portant ouverture de crédits.

Point 28 - Application des recommandations du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées : rapport du Directeur général (documents 15 C/23 et 15 C/23 Add.)

Après avoir décidé de différer l'examen des problèmes de planification à long terme dont traite le document 15 C/23 jusqu'au moment où elle abordera le point 26 (document 15 C/21) dont l'examen est prévu pour l'après-midi du 21 octobre, la Commission a exprimé son approbation générale des mesures prises par le Directeur général pour appliquer les recommandations du Comité ad hoc. Elle a adopté ensuite un projet de résolution présenté par la délégation française, sous réserve d'un examen ultérieur de la rédaction de ce texte lors de l'approbation du projet de rapport.

COMITE JURIDIQUE

Deuxième séance : vendredi 18 octobre 1968, 10 heures

Président : M. Hilding Eek (Suède)

Le Comité juridique a élu vice-président M. Paul Gogeanu (Roumanie) et rapporteur M. Pierre Charpentier (Canada).

Le Comité a examiné le point 30.1 de l'ordre du jour : projets d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale - comptes rendus analytiques (articles 55, 56, 58, 59 et 60) (documents 15 C/62 et 15 C/71). Le Comité adoptera son rapport sur ce point à sa troisième séance qui aura lieu le samedi 19 octobre 1968 à 9 h.30.

Le Comité a abordé l'examen du point 30.3 : projets d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale - Quorum (article 69.3) (document 15 C/66). Il a décidé de reprendre ultérieurement l'examen de ce point.

CORRIGENDUM A L'APERCU DE LA SIXIEME SEANCE PLENIERE

Il y a lieu de faire figurer le paragraphe ci-après au début de l'aperçu publié dans le numéro 4 du Journal :

"La Conférence s'est associée à l'hommage rendu par son Président au romancier japonais Yasunari Kawabata, qui a reçu le Prix Nobel de littérature."

## V. AVIS OFFICIELS

## PROCEDURE A SUIVRE POUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

La nomination du Directeur général s'effectue conformément à l'article VI, paragraphe 2, de l'Acte constitutif et aux articles 87, 99, 100, 101 et 102 du Règlement intérieur.

La recommandation pertinente du Conseil exécutif a été communiquée aux Etats membres par la lettre EXBD/6/1354 du 4 septembre 1968.

Selon le calendrier des séances approuvé par la Conférence générale (15 C/2, Annexe), la Conférence abordera le point 8 de son ordre du jour "Nomination du Directeur général" à sa 9e séance plénière, dans la matinée du samedi 19 octobre.

La procédure ci-dessous sera suivie :

1. La Conférence générale se réunira en séance plénière privée le samedi 19 octobre à 10 heures. Seront seuls admis à cette séance privée :
  - les délégués des Etats membres et des Membres associés ;
  - les observateurs des Etats non membres ;
  - les membres du Secrétariat dont la présence est nécessaire (conseiller juridique, secrétariat de la Conférence générale, interprètes et personnel technique).

(Les délégués sont priés de se munir de leur laissez-passer).
2. Le Président de la Conférence générale rappellera les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur. Il invitera ensuite le Président du Conseil exécutif à présenter la recommandation du Conseil ainsi que le projet de contrat et de statut du Directeur général.
3. La parole sera donnée aux délégués qui l'auront demandée.
4. Lorsque tous les délégués qui désireront prendre la parole seront intervenus, la séance sera suspendue puis les débats reprendront en séance publique.
5. A cette séance publique, le Président du Conseil exécutif présentera de nouveau les recommandations du Conseil. Le Président de la Conférence générale rappellera les dispositions pertinentes du Règlement intérieur.

6. La Conférence générale se prononcera alors au scrutin secret sur la recommandation du Conseil. Chaque délégation ayant le droit de vote recevra une enveloppe et trois bulletins - le premier portant le mot "oui", le second le mot "non" et le troisième étant blanc. (Chaque délégation ne devra mettre dans l'enveloppe qu'un seul de ces bulletins, sans signature ni autre marque distinctive). La procédure prévue par le Règlement sur les élections au scrutin secret sera suivie (voir le Manuel de la Conférence générale). Lorsque le dépouillement sera achevé, le Président proclamera les résultats du scrutin.
7. Les délégués ne seront pas invités à prendre la parole après la proclamation des résultats.
8. Enfin, le Président du Conseil exécutif présentera le projet de contrat et de statut qui fera l'objet d'une discussion et, si cela est nécessaire, d'un vote à main levée.

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR LA COLOMBIE (document 15 C/DR.73  
Action en faveur du livre - production et distribution)

Ce projet de résolution est également présenté par la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, la République dominicaine, El Salvador, l'Equateur, Haïti, le Honduras, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR LE VENEZUELA (document 15 C/DR.141  
Plafond budgétaire provisoire pour 1969-1970)

La délégation du Venezuela a informé le Directeur général, le 16 octobre 1968, qu'elle retirait sa proposition contenue dans le document 15 C/DR.141.

#### PROJETS DE RESOLUTION ET AUTRES DOCUMENTS PRESENTES PAR LES DELEGATIONS

Les délégations qui désirent présenter à la Conférence générale des projets de résolution ou autres documents sont priées d'en remettre le texte au secrétariat de la Conférence générale (bureau S.374). Les projets de résolution peuvent également être remis au Secrétaire de l'organe qui doit les examiner. Pour la présentation des projets de résolution, des formules spéciales peuvent être demandées aux commis de salle ou aux secrétaires des organes de la Conférence intéressés (GC/Form/7).

Les délégations sont priées d'indiquer clairement les points auxquels leurs projets de résolution se rapportent et de veiller à ce que les textes qu'elles présentent soient dûment signés.

Il est stipulé à l'article 78 du Règlement intérieur qu'"aucun projet de résolution n'est discuté ni mis aux voix si le texte n'en a pas été communiqué à toutes les délégations, dans les langues de travail, au plus tard la veille de la séance".

En conséquence, les délégations sont priées de remettre ces documents suffisamment à l'avance pour que le Secrétariat dispose d'un délai raisonnable pour les traduire et les reproduire dans les langues de travail et pour les distribuer à toutes les délégations.

#### NOUVELLES DES DELEGATIONS

Argentine : S. Exc. M. José Mariano Astigueta, secrétaire d'Etat à la culture et à l'éducation et président de la délégation argentine, a quitté Paris le vendredi 18 octobre. En son absence, la délégation argentine sera dirigée par son vice-président, S. Exc. le Dr Bonifacio Lastra, délégué permanent auprès de l'Unesco.

Australie : En l'absence de S. Exc. M. C.T. Moodie, du vendredi 18 octobre au dimanche 27 octobre et du vendredi 1er novembre au lundi 11 novembre, la délégation australienne sera dirigée par M. W.J. Weeden.

Cameroun : S. Exc. M. Zachée Mongo Soo ayant quitté Paris, la délégation sera dirigée, en l'absence de S. Exc. El Hadj Haman Dicko, délégué permanent auprès de l'Unesco, par M. Gérard Ombgwa Bindumu, directeur des affaires culturelles.

Burundi : S. Exc. M. Joseph Nindorera ayant quitté Paris le 14 octobre, la délégation sera dirigée par M. Didace Mazuru, délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco.

Finlande : S. Exc. le Dr Johannes Virolainen, ministre de l'éducation et chef de la délégation finlandaise arrivera à Paris le lundi 20 octobre et y restera jusqu'au vendredi 25 octobre.

Lesotho : S. Exc. M. J.R.C. Kotsokoane, chef de la délégation, ayant quitté Paris le 17 octobre 1968, M. T.J. Mashologu exercera les fonctions de chef adjoint de la délégation jusqu'au 18 octobre, date à laquelle il devra également quitter Paris. Il est prévu que M. Mashologu reviendra à diverses reprises à Paris pour participer aux travaux de la Conférence générale.

Nigeria : Le chef de la délégation arrivera à Paris le samedi 19 octobre. Jusqu'à son arrivée, le Dr S.J. Cooke sera à la tête de la délégation.

Royaume-Uni : Les personnalités dont les noms suivent dirigeront la délégation du Royaume-Uni aux dates indiquées ci-après :

M. L.C.J. Martin (19 octobre)

Dame Mary Smieton (21 octobre)

M. A.E. Oram, M.P., Parliament Secretary, Ministry of Overseas Development (22-24 octobre)

Suisse : Avant l'arrivée et après le départ de M. Hans-Peter Tschudi, conseiller fédéral, chef de la délégation suisse, celle-ci sera dirigée par S. Exc. M. Bernard Barbey, membre du Conseil exécutif.

FRANCAIS

## LISTE DES PARTICIPANTS

Le professeur William Tacyen, recteur de l'Université australe et ancien ministre du travail et des affaires sociales, fait maintenant partie de la délégation chilienne.

## SUPPLEMENT AU NUMERO 1 DU JOURNAL (REFERTOIRE SOMMAIRE)

L'adresse de la délégation du Népal est : 7 rue Duffrenoy, Paris, 16e.  
Tél. TRO. 62-38.

## CORRECTIONS AUX COMPTES RENDUS

Les corrections aux comptes rendus doivent être remises par écrit, dans les 48 heures suivant la publication des comptes rendus, au fonctionnaire chargé des documents (bureau S.374, tél. 21-30 et 41-41).

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

## PROJECTIONS DE FILMS DE L'UNESCO PENDANT LA CONFERENCE GENERALE

Cinéma de l'Unesco, 14 h.30

Des séances cinématographiques consacrées à des films de l'Unesco sont organisées à l'intention des délégués à la Conférence générale.

21 octobre	<u>"LA NOUVELLE RENAISSANCE"</u>	27 minutes
	Travaux de restauration des oeuvres d'art à Florence après l'inondation de novembre 1966	version russe

## VISITES D'ETABLISSEMENTS CULTURELS

Les membres des délégations qui souhaiteraient prendre contact avec diverses personnalités françaises et visiter des établissements ou organismes culturels, scientifiques ou techniques peuvent s'adresser au secrétariat de la délégation française (bureau n° 242 - tél. 46-96). Un agent du secrétariat de la délégation est spécialement chargé de répondre à leurs demandes.

## REUNIONS DE DELEGATIONS

Les délégations qui désirent réserver une salle pour se réunir ou pour tenir une réunion de groupe sont priées de s'adresser au Service d'organisation des séances (bureau S.377, tél. 21-34, 41-44), qui mettra des salles à leur disposition à cette fin dans les limites des locaux disponibles.

S'il est nécessaire d'assurer l'interprétation des débats, le Secrétariat fera tout ce qui est en son pouvoir pour satisfaire à toute demande présentée deux ou trois jours avant la date prévue pour la réunion.

## PERSONNEL DE SECRETARIAT TEMPORAIRE

Les délégations ayant besoin de personnel de secrétariat peuvent s'adresser au Bureau du personnel (bâtiment du Secrétariat, bureau S.047, tél. 32-63) qui s'efforcera de recruter à leur intention et à leurs frais des dactylographes ou du personnel pour d'autres travaux de bureau. Il ne sera pas possible de détacher à cette fin des membres du personnel permanent de l'Unesco, car ils devront consacrer tout leur temps à la Conférence générale ou à leurs tâches habituelles.

FRANCAIS

## APPELS TELEPHONIQUES DES DELEGUES

Les délégués à la Conférence générale, à l'exception de ceux qui exercent les fonctions de délégué permanent auprès de l'Unesco, sont priés de bien vouloir régler leurs appels téléphoniques au bureau G.083 dès la réception des relevés.

## DISTRIBUTION D'ESSENCE

Les délégations des Etats membres et des Membres associés qui utilisent des véhicules automobiles sont informées qu'elles bénéficieront pendant la session d'une distribution spéciale d'essence détaxée.

La distribution aura lieu tous les jours ouvrables, jusqu'au 13 novembre inclus, de 10 à 12 heures et de 14 h.30 à 16 heures à la Division de gestion des bâtiments, bureau R.09 (bâtiment préfabriqué P.5).

Les secrétaires des délégations devront présenter une liste officielle des véhicules utilisés par leur délégation, indiquant le numéro d'immatriculation de chaque véhicule. Ils recevront une ration globale qu'ils seront chargés de répartir.

Les bons d'essence seront payés par chèque à l'ordre de l'Unesco.

Les chefs et les membres des délégations permanentes continueront à recevoir les rations normales d'essence détaxée pendant la Conférence.

## RESTAURANT

En raison des nombreuses demandes qui sont adressées à l'U.R.S. pour l'organisation de cocktails et de réceptions dans l'aile Löwendal, le restaurant ne sera ouvert que sur demande pour des repas priés de 30 couverts au minimum.

Nous rappelons que le restaurant Ségur fonctionne tous les soirs, sauf le dimanche, de 18 h.45 à 21 h.30.

## NOTE DE LA REDACTION

Le Journal de la Conférence générale paraîtra tous les matins, excepté le dimanche et les jours de congé, pendant toute la durée de la quinzième session.

Il sera à la disposition des délégués au Service de distribution des documents (hall du Bâtiment des conférences), à partir de 9 heures.

Le Journal, publié en anglais, espagnol, français et russe, comprend les six rubriques ci-après :

- I. Programme des séances du jour
- II. Ordre du jour des séances du jour
- III. Calendrier provisoire des séances des jours suivants
- IV. Aperçus des séances du jour précédent
- V. Avis officiels
- VI. Informations diverses

Le Journal de la Conférence générale est préparé par le personnel suivant :

R. Nicolas	Rédacteur en chef chargé de l'édition française (bureau 1018, tél. 23-18)
Mlle B. Goldbloom	Rédactrice chargée de l'édition anglaise
V. Hurtado	Rédacteur chargé de l'édition espagnole
Mme L. Kluchnikova	Rédactrice chargée de l'édition russe

Les textes à insérer dans le Journal doivent être adressés en cinq exemplaires dactylographiés au Rédacteur en chef ou au secrétariat de la Conférence générale (bureau S.373, sous-sol du Bâtiment des conférences).